Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260618-260606-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 juin 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	12 juin 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	23 juin 2026
Date d'affichage	:	23 juin 2026

Délibération N° 26-06-06

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.
Excusés : F. PERRIER. (Procuration à M. LACAZE)

Secrétaire de séance : F. GERMAIN

Objet de la délibération :
Tarifs cantine – garderie : année scolaire 2026 / 2027

Madame Michèle RAULLINE, Maire, rappelle au conseil municipal que chaque année, les tarifs des tickets cantine (enfant et adulte) sont revus avant la rentrée scolaire. Depuis 2006, la réglementation définit que le prix des tickets de cantine (enfant) ne doit pas excéder le coût de revient d'un repas après déduction des subventions de toute nature.
Pour Treffendel : coût de revient = 7.7046 €
Soit un tarif à ne pas dépasser pour les tickets enfant = 7.7046 €
Il est rappelé que le conseil municipal de Saint-Péran, lors de sa séance du 09 juillet 2025, a décidé d'augmenter sa participation à hauteur de 0.65 € par repas pour les élèves de leur commune déjeunant au restaurant scolaire de Treffendel et ceci, à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer les **tarifs cantine** différents au vu du Quotient Familial des familles, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, à savoir :
  Tranche A = QF de 0 à 699 €
  Tranche B = QF de 700 € à 1 299 €
  Tranche C = QF de 1 300 € à +
  (soit une augmentation de 3 %, compte-tenu de l'évolution du coût de la vie et pour atteindre les critères de la loi Egalim)

Tarif – Enfant de la COMMUNE			
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Tarif	**3.50 €**	**4.60 €**	**4.80 €**

Tarif – Enfant HORS COMMUNE			
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Tarif	**6.00 €**	**6.35 €**	**6.60 €**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260618-260606-DE

Le Quotient Familial des familles sera sollicité lors du dossier d'inscription aux services périscolaires (cantine et garderie) chaque année. Toutefois, si la famille ne fournit pas le montant du Quotient Familial à la rentrée scolaire (mois de septembre), ce sera le tarif de la tranche C qui s'appliquera.

Tarif Adultes – cantine :
Il est proposé une augmentation de 3 % = 7.32 € x 3 % = 7.55 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 7.55 € le repas « adulte », applicable à la rentrée scolaire de septembre 2026.

Tarifs garderie périscolaire :
D'autre part, il est proposé d'augmenter les tarifs « garderie périscolaire » de 5 %.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-de fixer le tarif garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 de la façon suivante :
* 0.73 € le ½ heure
* 1.46 l'heure
et maintien de la gratuité du goûter pour tous les enfants (Commune et Hors Commune).
La facturation se calcule à la ½ heure.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 18 juin 2026,

M. RAULLINE
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL
(I.-et-V.)